

20 juil 2022 -18:00

Appartient à Conseil des ministres du 20 juillet 2022

Ukraine : mesures fédérales pour la relocalisation, l'enregistrement et l'accueil d'urgence

Sur proposition de la secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration Nicole de Moor, le Conseil des ministres a approuvé les mesures nécessaires, au niveau fédéral, relatives à l'enregistrement des personnes déplacées, à la mise à disposition des abris d'urgence nécessaires et à l'affectation à des places d'accueil durables, dans le cadre de la crise en Ukraine.

Le Conseil des ministres approuve les renforcements de personnel (Fedasil, Office des Etrangers) et les partenariats (Croix-Rouge, Abri d'urgence) afin de pouvoir procéder à l'enregistrement, à la désignation, à l'hébergement d'urgence et à la coordination. À cette fin, les crédits nécessaires pour l'année 2022 seront redistribués par la Provision interdépartementale pour l'Ukraine.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Nicole de Moor, secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration
Rue Lambermont, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 572 02 00
<https://demoor.belgium.be>

Sieghild Lacoere
Porte-parole
+32 475 50 55 50
sieghild.lacoere@demoor.fed.be